



**Noble —
Contrée**
COMMUNE

Noble-Contrée – 29 juillet 2026

**Publication dans le Bulletin officiel
du vendredi 31 juillet 2026**

Traité par

Service administratif et RH
027 564 63 00

Concerne

Demande d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Noble-Contrée porte à la connaissance du public que la société Café du Centre 65 Sàrl, de siège social à Venthône, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle n° 334 (secteur Venthône), plan 3, nom local « VAREILLE » Route du Village 13 - 3973 Venthône
Enseigne	: Café du Centre
Prestations	: Bar à café + vins / Café de village / Petite restauration
Heures d'ouverture et de fermeture	: Lundi à dimanche de 7h00 à 24h00

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Mathieu Caloz



Président

Samuel Favre



Secrétaire communal

Copie : - Police municipale de Noble-Contrée
- Service technique
- Chargé de sécurité incendie

Commune de Noble-Contrée
Avenue St-François 6
3968 Veyras

Informations
027 564 63 00
administration@noble-contrée.ch

Horaires du guichet d'accueil
lu au ve : 08 h 00 – 12 h 00
me : 13 h 30 – 18 h 00